



*Direction Vie de la Cité*

## Conseil municipal du 30 juin 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 27  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,  
Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,  
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,  
M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,  
Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSENY,  
M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Nathalie PASTOR

### **- Etais excusé :**

- M. Clément SERVAT

### **19 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION Bafa PAR LEO LAGRANGE SUD-OUEST**

L'association Léo Lagrange Sud Ouest organisera une session Bafa à Oloron Sainte-Marie, dans les locaux de l'école Xavier Navarrot du 10 au 17 Juillet 2021.

La formation se déroulera tous les jours de 9 h à 17 h 30 (horaires susceptibles de changer selon les consignes gouvernementales). Deux veillées en soirée (18h/22h) pourront être proposées.

Le contenu de la formation sera conforme aux directives fixées par le ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

L'Etablissement Régional Léo Lagrange Sud-Ouest assurera :

- la déclaration du stage auprès de son ministère de référence ;
- l'organisation du stage et son encadrement pédagogique ;
- l'évaluation des stagiaires ;
- la désinfection quotidienne par les stagiaires des points de contacts réguliers : tables, chaises, interrupteurs et poignées de portes ;
- la prise en charge des 4 repas (la Communauté de Communes du Haut-Béarn prenant en charge les 4 autres).

La Mairie d'Oloron Sainte-Marie assurera :

- la mise à disposition de locaux (à titre gratuit) adaptés à l'accueil d'une vingtaine de stagiaires et de deux formateurs selon les normes liées à la Covid ;
- la mise à disposition des produits et matériel d'entretien dans les locaux prêtés ;
- la communication via ses supports (site internet, réseaux sociaux, lettre d'information, panneaux sucettes, magazine municipal Infoloron...).

Léo Lagrange Sud-Ouest assurera la formation pour un coût forfaitaire de **330.00 €** par personne, en formule DEMI-PENSION.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Léo Lagrange Sud Ouest et la Communauté de Communes du Haut-Béarn relative à l'organisation d'une session BAFA ainsi que la convention de mise à disposition des locaux de l'école Xavier Navarrot.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2021.  
Suivent les signatures.-

**AFFICHE LE** 02/07/2021

Le Maire,

**Bernard UTHURRY**

